

Image not found or type unknown



Prise en charge des frais pour les enfants

Par **stephane9156**, le **18/12/2014** à **11:41**

bonjour voila étant divorce et ayant un droit de visite et payant une pension alimentaire et une prestation compensatoire pour mon ex épouse , je dois déménager pour 2015 pour des raisons professionnelles ,et m éloigner de 100 a 150 km de son logement .Je voudrais savoir svp en faisant moitié moitié en voiture; ou un aller retour chacun ;si mon ex épouse est d accord et dans le cas contraire ou mon ex épouse ne veux pas et me dis de tout prendre a ma charge et faire les aller retour quel sont mes droits et les recours ?merci d avance